

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Œil pour œil : l'incidence des tarifs de représailles sur les importations, la croissance et l'inflation au Canada

Par LJ Valencia, analyste économique, et Randall Bartlett, économiste en chef adjoint

- ▶ Pour bien saisir les répercussions qu'auront les tarifs de représailles sur l'économie canadienne, il est important de creuser dans les détails. Plus précisément, quels produits importés feront l'objet de tels tarifs? Et dans quelle mesure les changements de prix modifieront-ils la demande pour ces produits?
- ▶ La liste des biens ciblés par gouvernement fédéral ne laisse pas apparaître de stratégie claire visant à appliquer des droits de douane uniquement aux importations que les Canadiens et les Canadiennes peuvent facilement remplacer par des biens semblables produits au Canada ou à l'étranger. Le gouvernement a aussi usé d'autres critères de sélection, comme les répercussions sur les exportateurs américains ou la réciprocité des produits tarifés des deux côtés de la frontière. Ainsi, les droits de douane de 25 % appliqués à certaines importations en provenance des États-Unis devraient éventuellement entraîner une réduction d'à peu près 25 % de la demande.
- L'ampleur des tarifs de représailles et les types de produits importés auxquels ils s'appliquent devraient se traduire par une inflation supérieure d'environ 0,6 point de pourcentage à ce qu'elle aurait été autrement au Canada au cours de la prochaine année. Ce chiffre serait encore plus élevé si ce n'était de la baisse du PIB réel induite par les tarifs douaniers imposés des deux côtés de la frontière. Il faut toutefois noter que le Canada, même s'il s'abstenait d'appliquer des mesures de représailles, pourrait difficilement échapper à la récession en raison de la guerre commerciale.

Comme notre équipe de Desjardins, Études économiques l'a déjà mentionné, les tarifs de représailles risquent d'exercer des pressions sur de nombreux secteurs d'activité qui seront aussi touchés par les tarifs à l'importation imposés aux États-Unis et par la dépréciation du dollar canadien. Toutefois, la demande pour les différents biens importés n'est pas égale. Certains peuvent être remplacés plus facilement que d'autres, que ce soit par des marchandises produites au pays ou à l'étranger. Dans cette optique, le présent rapport :

- décrit les critères pouvant être pris en compte pour déterminer quels produits importés devraient faire l'objet de droits de représailles;
- examine la liste, élaborée par le gouvernement du Canada, des biens qui font ou pourraient faire l'objet de tels droits;

- évalue la sensibilité de la demande pour ces biens en contexte de fluctuation des prix;
- explore les effets potentiels sur la croissance et les prix payés par les Canadiens et les Canadiennes.

Considérations pour l'application des tarifs de représailles

Le gouvernement du Canada semble tenir compte de quatre grands critères pour l'application de tarifs de représailles aux importations américaines. Premièrement, l'incidence de ces tarifs sur les exportateurs américains, en particulier dans certaines régions géographiques. C'est le cas du jus d'orange de Floride et du bourbon du Kentucky, par exemple. Deuxièmement, les répercussions des tarifs sur l'économie canadienne : plus il est facile de trouver un produit de remplacement pour un bien en particulier au Canada, moins il y aura d'effet sur la croissance

Desjardins, Études économiques : 514 281-2336 ou 1 866 866-7000, poste 5552336 • desjardins.economie@desjardins.com • desjardins.com/economie



et l'inflation. Troisièmement, les questions de réciprocité, comme l'imposition de droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium américains après que les États-Unis ont fait de même pour le Canada. Quatrièmement, la volonté du gouvernement de répartir l'incidence des droits de douane à l'échelle nationale, afin de ne pas imposer un fardeau disproportionné à une partie du pays plutôt qu'à une autre.

Quels biens sont touchés par les mesures de représailles?

Le gouvernement fédéral a publié une longue liste de produits importés qui ont été ou qui pourraient être frappés de droits de représailles de 25 %. Ces produits se comptent par milliers, allant des parapluies aux sous-vêtements en passant par l'acier et les spiritueux. La liste complète a été dévoilée en trois vagues : 30 G\$ de biens importés le 4 mars 2025; 30 G\$ d'importations supplémentaires le 13 mars 2025; et 125 G\$ d'importations sur lesquelles des tarifs douaniers ne s'appliquent pas encore.

Au total, la valeur des marchandises importées des États-Unis qui pourraient être assujetties aux droits de douane canadiens atteint 185 G\$. Pour mettre ce chiffre en perspective, le Canada a importé pour 377 G\$ de produits américains en 2024. Autrement dit, près de 45 % de nos importations en provenance des États-Unis pourraient donc faire l'objet de droits supplémentaires. Et comme ces frais sont payés par les ménages et les entreprises du pays qui les applique, ce sont les Canadiens et les Canadiennes qui en ressentiront les effets sur leur portefeuille.

La question qui se pose est donc celle-ci : quels sont, précisément, les produits qui feront l'objet de tarifs de représailles? Afin de présenter le tout de manière plus digeste, nous avons classé les milliers de biens sur chaque liste selon leur code « SH2 », soit les deux premiers chiffres de leur code du système harmonisé (SH) pour le commerce international. Ces 96 catégories couvrent tous les types de produits importés ou exportés.

Lors de la première vague d'application de droits de douane sur des marchandises d'une valeur de 30 G\$, le 4 mars, la principale catégorie d'importations touchée a été les cosmétiques (tableau 1). Viennent ensuite les produits du papier, puis les réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques et parties de ceux-ci¹. Les produits en caoutchouc et en bois complètent le palmarès des cinq catégories d'importations les plus touchées. Cela a augmenté d'environ 1,8 point de pourcentage les tarifs effectifs sur les importations américaines.

Tableau 1
Dix principales catégories d'importations sur la liste initiale de 30 G\$ de biens

	CODE SH ET DESCRIPTION	TOTAL 2024 (G\$)	ÉLASTICITÉ D'IMPORTATION (SOMME PONDÉRÉE
1	33 - Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques	2,9	-0,97
2	48 - Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	2,5	-0,90
3	84 - Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	2,3	-0,96
4	40 - Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	2,1	-0,72
5	44 - Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	2,0	-0,33
6	94 - Meubles; articles de literie et similaires; etc.	1,8	-0,81
7	39 - Matières plastiques et ouvrages en ces matières	1,7	-1,00
8	22 - Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	1,7	-0,91
9	71 - Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, etc.	1,3	-0,95
10	21 - Préparations alimentaires diverses	0,8	-1,00

Stehrer, « Import Demand Elasticities Revisited », wilw Working Paper, n° 132. Statistique Canada. Vienna Institute of International Economic Studies et Desiardins. Études économiques

En réponse aux tarifs américains sur l'acier et l'aluminium canadiens, le Canada a imposé des tarifs de représailles très ciblés sur ces mêmes produits le 13 mars (tableau 2). Toutefois, les importations de ces biens ne représentent qu'environ la moitié de la réponse de 30 G\$, ce qui donne lieu à une liste plus exhaustive de biens tarifés. Cette réponse est similaire à celle de 2018, lorsque des droits de douane avaient été appliqués aux mêmes produits par les États-Unis. Cela a augmenté d'environ 1,4 point de pourcentage les tarifs effectifs sur les importations américaines.

Tableau 2
Dix principales catégories d'importations sur la deuxième liste de 30 G\$ de biens tarifés

	CODE SH ET DESCRIPTION	TOTAL 2024 (G\$)	ÉLASTICITÉ D'IMPORTATION (SOMME PONDÉRÉE)
1	73 - Ouvrages en fonte, fer ou acier	7,1	-0,92
2	71 - Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, etc.	7,0	-0,19
3	72 - Fonte, fer et acier	5,5	-1,03
4	76 - Aluminium et ouvrages en aluminium	3,0	-0,98
5	94 - Meubles; articles de literie et similaires; etc.	1,4	-0,04
6	85 - Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; etc.	1,4	-0,26
7	83 - Ouvrages divers en métaux communs	1,2	-0,97
8	84 - Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	1,1	-0,95
9	95 - Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports; leurs parties et accessoires	0,9	-0,72
10	82- Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; etc.	0,8	-0,96

Stehrer, « Import Demand Elasticities Revisited », wiiw Working Paper, n° 132. Statistique Canada. Vienna Institute of International Economic Studies et Desiardins. Études économiques

Le 3 avril, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il égalera les droits de douane américains en imposant des tarifs de 25 % sur tous les véhicules importés des États-Unis qui ne sont pas conformes à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Toutefois, à l'inverse des tarifs imposés par les États-Unis, ceux du Canada ne cibleront pas les pièces automobiles. Selon nos estimations, ces mesures pourraient augmenter le taux effectif des droits de douane sur les importations canadiennes en provenance des États-Unis de 0,4 point de pourcentage. Cela porte l'augmentation totale du taux effectif des droits de douane sur les importations canadiennes en provenance des États-Unis à environ 3,5 points de pourcentage depuis le début de l'année.

¹ Les réacteurs nucléaires et leurs parties sont exclus des tarifs appliqués dans la catégorie des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques et parties de ceux-ci (SH 84).



Ce qui nous laisse avec les 125 G\$ de marchandises qui pourraient faire l'objet de tarifs de représailles (tableau 3). Dans ce cas-ci, comme la liste finale comprend plus de 125 G\$ d'importations, une période de commentaires du public de 21 jours est prévue avant la mise en œuvre. Par conséquent, cette longue liste est encore incertaine. Mais si on examine ce qu'elle couvre, des droits de douane pourraient s'appliquer à des catégories de produits comme les voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres (p. ex., voiturettes de golf, tracteurs, fauteuils roulants et poussettes), les produits du plastique, et les réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques et parties de ceux-ci. Si le gouvernement fédéral applique un droit de douane de 25 % à cette liste des 125 milliards de dollars d'importations en provenance des États-Unis, l'augmentation totale du taux effectif des droits de douane pourrait atteindre environ 12,5 points de pourcentage au-dessus du niveau atteint à la fin 2024.

Tableau 3
Dix principales catégories d'importation sur la dernière liste de 125 G\$ de biens tarifés

CODE SH ET DESCRIPTION		TOTAL 2024 (G\$)	ÉLASTICITÉ D'IMPORTATION (SOMME PONDÉRÉE)
1	87 - Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, etc.	52,8	-0,77
2	39 - Matières plastiques et ouvrages en ces matières	16,3	-0,91
3	84 - Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	16,2	-0,92
4	85 - Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties	14	-0,62
5	73 - Ouvrages en fonte, fer ou acier	7,3	-0,92
6	71 - Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, etc.	7,1	-0,18
7	72 - Fonte, fer et acier	5,9	-1,04
8	48 - Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	5	-0,57
9	30 - Produits pharmaceutiques	4,4	-0,98
10	76 - Aluminium et ouvrages en aluminium	4,1	-0,99

Elasticités appariées, pondérées par la part des exportations nominales pour 2024. * Elasticités basées sur M. Ghodsi, J. Grübler et R Stehrer, « Import Demand Elasticities Revisited », wiiw Working Paper, n° 132.

Quels sont les produits les plus susceptibles de pouvoir être remplacés par d'autres?

Toutes les importations ne sont pas égales. Même si des tarifs à l'importation équivalents étaient appliqués partout, les ménages canadiens pourraient continuer d'acheter certains biens, mais choisir d'en laisser d'autres sur les tablettes. Cela est particulièrement vrai dans le conflit commercial actuel, puisque ces tarifs s'appliquent exclusivement aux importations en provenance des États-Unis, et non à celles venant d'autres partenaires commerciaux.

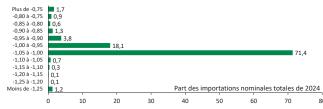
Pour les biens importés, un changement de prix entraînera une modification de la demande. Les économistes parlent d'« élasticité de la demande d'importation ». Bien que cette élasticité puisse varier considérablement en fonction des différents types d'importations, elle se situe généralement autour d'une valeur de -1 pour les importations en provenance des États-Unis, ce qui signifie que des droits de 25 % entraînent éventuellement une baisse de 25 % de la demande pour les produits qui y sont soumis (graphique 1). Plus le chiffre est négatif, plus la demande est sensible aux changements des prix

à l'importation – autrement dit, plus les ménages canadiens sont susceptibles de chercher un substitut lorsque le prix d'un produit monte. L'inverse est aussi vrai. Si l'élasticité de la demande à l'importation est près de zéro, comme c'est le cas pour les produits pétroliers raffinés, la demande est moins susceptible d'être touchée par les fluctuations de prix. Ainsi, l'imposition de droits de douane sur ces biens pourrait avoir un effet plus néfaste sur la croissance tout en poussant l'inflation à la hausse. Plus précisément, dans notre analyse, nous utilisons l'« élasticité bilatérale de la demande d'importation », qui mesure l'effet des variations de prix des biens américains importés sur la demande canadienne.

Graphique 1 L'élasticité de la demande d'importation au Canada pour les exportations américaines est près de -1

Élasticité de la demande d'importation selon la part des importations nominales

Élasticité bilatérale de la demande d'importation Canada-États-Unis



Statistique Canada, Vienna Institute of International Economic Studies et Desjardins, Études économiques

En examinant la première liste de 30 G\$ d'importations des États-Unis, nous nous attendions à constater un biais en faveur de produits dont la demande à l'importation est plus élastique (c'est-à-dire dont l'élasticité est plus négative), donc pouvant être remplacés plus facilement. Cependant, l'élasticité moyenne pondérée de la demande d'importation de ces biens se rapproche plutôt de la moyenne de l'ensemble de l'économie, à -1,0. Dans l'ensemble, cela suggère que la demande globale pour ces biens au Canada devrait en fin de compte diminuer dans une proportion similaire à l'étendue des droits de douane qui y sont appliqués, soit de 25 %.

Mais là où cette liste se distingue, c'est dans l'incidence probable qu'elle aura sur les exportateurs américains. Le Canada est un marché important pour les exportations américaines comprises dans cette première liste de biens tarifés (graphique 2 à la page 4). Y figurent au sommet les préparations alimentaires, les meubles et accessoires de maison, les cosmétiques et les produits en caoutchouc. Dans tous ces cas, plus de 60 % des exportations américaines totales étaient destinées au Canada en 2024.

La deuxième liste de 30 G\$ de biens importés présente également une élasticité moyenne pondérée de la demande d'importation qui se rapproche de la moyenne nationale. Ce n'est pas vraiment une surprise : dans un esprit de réciprocité, cette liste vise principalement l'acier et l'aluminium, qui font tous deux l'objet de droits de douane du côté américain. Toutefois,



Graphique 2

La liste initiale de 30 G\$ de biens tarifés vise les principaux secteurs d'exportation des États-Unis

Exportations américaines tarifées au Canada en proportion des exportations américaines globales par catégorie, 2024 % des exportations américaines totales par catégorie d'exportation SH2



Les éléments sont appariés au niveau SH 4; les parts nominales pourraient être moins élevées que ce qui est

International Trade Administration et Desjardins, Études économiques

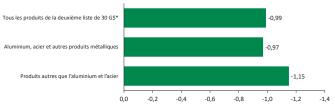
les autres importations touchées (à l'exclusion de l'aluminium et d'autres produits de l'acier) ont une élasticité moyenne pondérée de la demande d'importation d'environ -1,2, ce qui signifie qu'elles sont plus faciles à remplacer par des biens produits ailleurs que celles figurant sur la liste des premiers 30 G\$ (graphique 3). Notons que l'augmentation ultérieure des droits de douane sur les importations d'automobiles en provenance des États-Unis était également réciproque, ce qui explique une élasticité de la demande d'importation moins négative (-0,75).

Graphique 3

À part l'aluminium et l'acier, les importations figurant sur la deuxième liste de 30 G\$ peuvent plus facilement être remplacées

Élasticité de la demande d'importation (moyenne pondérée)

Élasticité bilatérale de la demande d'importation Canada-États-Unis



Fait référence à la liste des biens soumis à des tarifs de représailles publiée le 13 mars 2025. Statistique Canada, Vienna Institute of International Economic Studies et Desjardins, Études économique.

Enfin, il reste les 125 G\$ de produits bientôt tarifés. Ces biens tirés d'un bassin plus vaste ont une élasticité moyenne pondérée de la demande d'importation plus négative que la moyenne de toutes les importations de l'économie dans leur ensemble (tableau 4). Cela signifie que la demande pour ces biens est plus élastique, et qu'il est donc possible de réduire l'incidence des droits de représailles en ciblant les produits que les Canadiens et les Canadiennes peuvent plus facilement remplacer par d'autres, fabriqués ici ou à l'étranger – ceux dont l'élasticité de la demande d'importation est la plus négative. Il s'agit, entre autres, de produits comme les textiles, les céréales, les produits laitiers et la viande.

Tableau 4

La longue liste d'importations qui pourraient être soumises à des droits de représailles comporte davantage de biens facilement remplaçables par d'autres

		•
CATÉGORIE	ÉLASTICITÉ D'IMPORTATION (MOYENNE PONDÉRÉE)	ÉLASTICITÉ D'IMPORTATION (MOYENNE SIMPLE)
Tableau tarifaire de 30 G\$ (4 mars 2025)	-0,99	-0,97
Tarifs de représailles de 30 G\$ (13 mars 2025)	-0,99	-1,00
Liste provisoire de 125 G\$ (excluant les tarifs de représailles)	-1,03	-1,03
Ensemble de l'économie	-0,99	-1,04

Élasticités appariées, pondérées par la part des exportations nominales pour 2024. Les élasticités sont basées sur M. Ghodsi, J. Grübler et R. Stehrer, « Import Demand Elasticities Revisited », wilw Working Paper n° 132.

Statistique Canada, Vienna Institute of International Economic Studies et Desjardins, Études économiques

Quelle sera l'incidence des tarifs de représailles sur la croissance et l'inflation?

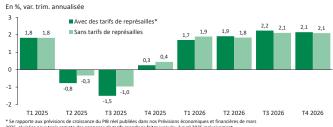
Grâce à ces dernières informations sur les tarifs, nous pouvons mettre à jour les prévisions de nos plus récentes *Perspectives* économiques et financières. Nous avons estimé que si des droits de représailles de 25 % étaient appliqués à 185 G\$ d'importations au cours du prochain mois, le niveau du PIB réel se réduirait d'environ 0,3 % au point culminant de l'effet négatif, à la fin de 2025. Cela dit, l'absence de tarifs de représailles pourrait atténuer les difficultés des Canadiens et des Canadiennes, mais cela ne serait probablement pas suffisant pour éviter une récession au pays (graphique 4). Nous supposons également que les droits de douane américains passeront de 25 % à 10 % au début de 2026 (et à 0 % pour l'énergie), et que les droits canadiens diminueront dans une même proportion. Cela permettrait d'atténuer les dommages à long terme par rapport au scénario de tarifs de 25 % prolongés, sans toutefois les annuler entièrement.

Graphique 4

Desjardins, Études économiques

Le Canada connaîtrait probablement une récession même en l'absence de tarifs de représailles

Prévisions de croissance du PIB réel



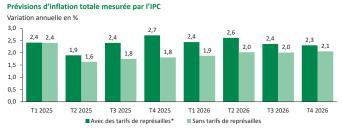
En ce qui concerne l'inflation, personne ne sera étonné d'apprendre que les tarifs de représailles feront grimper les prix au Canada. D'après nos estimations, ils pourraient faire augmenter l'inflation annuelle de 0,6 point de pourcentage à compter du deuxième trimestre de 2025, la portant à 2,4 %

par rapport à l'année précédente si les tarifs de représailles sur



les 125 G\$ de biens importés restants s'appliquent avant la fin du trimestre (graphique 5). Il faut noter que le bond important des prix des importations sera partiellement compensé par les pressions désinflationnistes provenant d'une économie plus faible. Il sera également quelque peu atténué par la capacité des entreprises américaines et canadiennes à transmettre ces hausses de prix. Nos perspectives révisées à l'égard du dollar canadien, qui pointent maintenant vers une dépréciation moindre que prévu par rapport au dollar américain, suggèrent que les effets inflationnistes pourraient aussi être plus limités. Et comme nous l'avons noté récemment, l'inflation aurait probablement été encore plus élevée pour la prochaine année – dépassant 3 % sur un an – si la taxe fédérale sur le carbone n'avait pas été éliminée.

Graphique 5 L'inflation totale serait moins élevée sans les tarifs de représailles



* Se rapporte aux prévisions de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation publiées dans nos Prévisions économique et financières de mars 2025, révisées pour tenir compte des annonces de tarifs canadiens faites jusqu'au 3 avril 2025 inclusivement.
Statistique Canada et Decjardios. Études économiques

Normalement, une hausse de l'inflation entraînerait un relèvement des taux d'intérêt par la Banque du Canada. Toutefois, compte tenu de la nature du choc inflationniste, nous sommes d'avis que la banque centrale du Canada continuera d'abaisser graduellement son taux directeur pour le ramener à 1,75 % à la fin de 2025. Cela devrait aider à compenser – bien que très modestement – certains dommages économiques causés par les tarifs douaniers et les mesures de représailles.

Conclusion

La plupart des Canadiens et des Canadiennes soutiennent l'idée de droits de douane de représailles, qui apparaissent comme un choix logique pour faire pression sur l'administration américaine afin qu'elle supprime ses propres droits de douane sur les importations canadiennes. Mais ces représailles ne seront pas sans conséquences. Les tarifs douaniers feront grimper l'inflation et ralentiront la croissance. Ce risque est exacerbé par la liste de biens faisant l'objet de mesures de représailles. Ils ont été choisis non seulement pour minimiser le choc stagflationniste sur l'économie canadienne, mais aussi pour maximiser les répercussions sur les exportations américaines. Le juste équilibre est certes difficile à atteindre, en particulier lorsque l'on reconnaît la nécessité de la réciprocité et de l'équité régionale. Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Canada semble avoir répondu aux attentes. Nous espérons qu'il maintiendra cette approche réfléchie.